



Ce serait drôle si la FNPF ne mettait pas des bâtons dans les rouages administratifs au point de polluer les débats et de s'opposer aux projets concernant les moulins et les étangs. En clair, la FNPF demande qu'il pleuve et exige un Ministère de l'Eau qui lui soit exclusivement dédié. Elle règne pourtant déjà, avec FNE, au Ministère de l'écologie. Or, l'usage des cours d'eau doit être partagé. C'est notre avis.

Sur le fond : il convient de rappeler la FNPF à un peu plus de modestie car **sans aucun pêcheur en France depuis 1960, il y aurait beaucoup plus de poissons, espèces protégées comprises**, dans nos cours d'eau. C'est incontestable.

Le cheptel piscicole

Sans pêcheur, la biodiversité piscicole n'aurait jamais été éradiquée comme elle le fut lors des trente glorieuses, puis dans un second temps perturbée et remodelée avec des espèces allochtones que le pêcheur avait envie de pêcher.

Il n'y a aucun fondement environnemental à ce que le cheptel piscicole, hormis une disposition légale de Vichy, soit l'exclusivité de pêcheurs ayant acheté une carte de pêche. C'est d'extraordinaire un privilège devenu un lobby. Dont acte. Aucun état des lieux environnemental n'a été réalisé par le bailleur (l'Etat) quand le preneur a pris possession de tous les cours d'eau de France.

Cependant, ce cheptel sauvage « res nullius » dans les cours d'eau, a été privatisé et commercialisé par la FNPF.

C'est un gros business.

Non seulement, elle n'a rien payé à la nature qu'elle a spoliée, mais elle perçoit d'importants fonds publics pour prétendument la protéger. C'est un (holdup) contre-sens.

C'est surtout une aberration totale que d'imposer aux tiers des prescriptions fortes sur de prétendues exigences d'espèces piscicoles en déclin ou provenant de piscicultures, pour pouvoir ensuite les pêcher !

L'appréciation dogmatique sur le nombre d'ouvrages

Cette appréciation est strictement hors sujet, mais la FNPF ne perd pas une occasion pour stigmatiser les moulins. Rappelons que les ouvrages hydrauliques ne consomment pas une goutte d'eau. Les détruire tous ne modifierait en rien la pluviométrie. Est-ce clair ?

Sur l'évaporation bénéfique

L'évaporation est dénoncée à très mauvais escient par obscurantisme.

Pour faire court: elle favorise les pluies et la rosée alimente les arbres en eau.

Rappelons accessoirement que les plans d'eau n'évaporent que le stock excédentaire retenu dont ils disposent.

Sans plan d'eau, pas d'évaporation.

Sans eau, pas d'évaporation indispensable à de nombreux écosystèmes.
Un cours d'eau à sec, qui a transporté toute son eau vers la mer, n'évapore plus rien.

Le remède : un principe incontestable serait l'exemplarité de la FNNP

Implorant plus d'eau dans les cours d'eau, la FNNP pourrait déjà envisager de restituer les milliards de mètres cubes d'eau qu'elle stocke dans les étangs et lacs loués, ou dont les Fédérations départementales sont propriétaires.

« **do it yourself** » : avant d'exiger des autres, avec des arguments très spécieux, la FNNP pourrait techniquement assurer le soutien d'étiage pour préserver le cheptel dont elle est propriétaire dans nos cours d'eau.

Qu'elle restitue aux cours d'eau toute l'eau stockée (c'est un bien commun) pour la simple satisfaction d'un loisir marchandisé. Nous observerons si l'intérêt financier particulier d'une Fédération continue à primer sur l'intérêt général environnemental.

Epilogue : un dernier principe

Quand on veut atténuer l'impact des sécheresses, cela n'autorise pas des exigences inappropriées, toujours pesantes, adressées aux tiers. Il convient d'abord de s'imposer les mesures qu'on exige des autres, pour répondre aux enjeux de la gestion quantitative de l'eau.

source:

Manifeste-Sauvons-nos-rivieres-



Garanti sans virus. www.avast.com